

# ENCOURAGER ET COORDONNER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Lancement  
2007

Cadre de référence :

- ▶ Épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie

**Porteur du projet :** Direction Enfance Famille

**Services associés :** Service PMI, Service ASE

**Partenaires extérieurs :** Organismes de la famille, Etat, collectivités (contrats de ville), Mouvements d'éducation populaire, structures d'accueil

Devenir et être parents est une période de joie mais c'est également une étape remplie de questionnements.

Le rôle du Conseil général, en partenariat avec certaines associations, est d'être aux côtés des parents pour les conseiller, les rassurer et les accompagner durant la période de développement de l'enfant.

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général souhaite renforcer ce partenariat afin de développer ces actions d'informations collectives et de soutien à la parentalité.

## Le projet :

Pour mener à bien cette action, il s'agira de :

- renforcer le partenariat avec les associations intervenant dans le domaine de l'enfance et de la famille afin d'accompagner les parents rencontrant des difficultés et les prévenir,
- favoriser un fonctionnement en réseau des associations concernées à partir des Réseaux d'Aide à la Parentalité (REAP),
- améliorer l'information sur les offres du Réseau par l'intermédiaire des services.

## Suivi et indicateurs :

Nombre de structures labellisées

Nombre d'actions émergentes par année

Environnement

Social

- ▶ Favoriser l'échange et la solidarité
- ▶ Améliorer le bien être des jeunes parents
- ▶ Agir sur la santé et le bien être des nourrissons et des jeunes enfants

Economie

Gouvernance

- ▶ Renforcer le partenariat et le travail en réseau
- ▶ Contribuer à l'accompagnement et au suivi des jeunes parents